



ED 2451/23

1er décembre 2023

Original : anglais

F

**Résultats préliminaires de
l'enquête sur le RDUE – Lettre à
la Présidente de la Commission
européenne**

La Directrice exécutive joint, pour l'information des Membres de l'OIC et du GTPPC, une lettre envoyée à la Présidente de la Commission européenne sur la mise en œuvre du Règlement de l'Union européenne sur les produits zéro déforestation - RDUE.

Présidente Ursula von der Leyen
Commission européenne
Rue de la Loi / Wetstraat 200
1049 Bruxelles
Belgique

Réf. OL-99/01/2023

Londres, le 1er décembre 2023

Objet: Mise en œuvre du RDUE dans la chaîne de valeur du café : enquête promue par l'Organisation internationale du Café (OIC) et demande d'orientation pour les Membres de l'UE, les pays partenaires et l'industrie.

Madame la Présidente von der Leyen,

L'Organisation internationale du Café (OIC) est la seule organisation intergouvernementale qui rassemble les gouvernements des pays producteurs et consommateurs de café pour renforcer le secteur caféier mondial et promouvoir son expansion durable. Depuis sa création en 1963 sous l'égide des Nations Unies, l'Organisation a toujours fait de la durabilité économique, sociale et environnementale la pierre angulaire de ses initiatives.

De nombreux pays qui font maintenant partie de l'Union Européenne (UE) sont Membres de l'Organisation internationale du Café depuis sa création il y a 60 ans. En vertu de l'actuel Accord international de 2007 sur le café, les 27 États Membres sont collectivement représentés par l'UE, qui est également membre (Sherpa) du Groupe de travail public-privé sur le Café (GTPPC), créé en 2019 pour aborder conjointement la volatilité des prix et la durabilité à long terme du secteur.

La grande diversité des acteurs et de leurs perspectives enrichit nos actions et il existe un consensus sur la nécessité de s'attaquer aux effets néfastes de la déforestation sur la stabilité économique et environnementale, la biodiversité et le réchauffement climatique. À cet égard, l'OIC salue votre engagement et les mesures proactives de l'Union Européenne, conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies et aux engagements et objectifs internationaux de la lutte contre la déforestation.

L'OIC s'est activement engagée avec toutes les parties prenantes publiques et privées du café et avec les institutions européennes concernées tout au long de l'évolution du Règlement de l'Union Européenne sur les produits zéro déforestation (RDUE). Notre réunion avec le commissaire Sinkevičius, plus tôt cette année, ainsi que nos interactions régulières avec la DG INTPA et la DG ENV, sont la preuve de notre engagement continu à faciliter le dialogue et la coopération entre l'UE, les pays partenaires et l'industrie. Consciente de l'importance de ce Règlement, l'OIC a investi des

ressources considérables pour améliorer la sensibilisation et la compréhension parmi nos Membres et les parties prenantes du secteur caféier, en organisant des webinaires, en menant des études, en facilitant les consultations et, plus récemment, en identifiant et en aidant à mettre en œuvre des solutions techniques pour assurer une conformité efficace.

Dans ce contexte, je souhaite attirer votre attention sur les résultats préliminaires d'une enquête menée par l'OIC avec la participation active des gouvernements, des institutions publiques, du secteur privé national et international, des organisations de producteurs et de la société civile. Bien que les répondants soumettent toujours leurs réponses, les premières indications suggèrent un accord unanime sur plusieurs défis clés posés par le RDUE, affectant tous les acteurs de la chaîne de valeur du café, des petits caféiculteurs aux consommateurs. Il s'agit notamment : a) des préoccupations concernant l'effet négatif potentiel sur les petits agriculteurs, car les parties prenantes de l'industrie ont indiqué qu'elles seraient très susceptibles de cesser de s'approvisionner dans des pays qui ne sont pas prêts à satisfaire aux exigences du RDUE d'ici la date limite ; b) quatre-vingt pour cent (80 %) des agriculteurs n'ont pas cartographié leurs parcelles de café ; c) seulement un tiers (1/3) ont indiqué qu'ils disposaient d'un système de traçabilité pour le café ; et d) la majorité des répondants ont déclaré qu'ils n'étaient pas prêts à se conformer aux différentes exigences du Règlement.

Comme tout autre secteur, le café nécessite un environnement stable et prévisible pour permettre aux parties prenantes de prendre des décisions éclairées et des mesures appropriées. La certitude dans l'interprétation et l'application du RDUE est essentielle pour son application efficace et la réalisation de ses objectifs liés à l'approvisionnement sans déforestation.

Le RDUE fait référence à certaines exigences d'information pour assurer la conformité réglementaire. Cependant, il n'y a pas de clarté quant à la façon de pouvoir sans équivoque : i) établir qu'un produit a été légalement produit dans un pays producteur donné ; et ii) démontrer et tracer que le produit provient d'une zone exempte de déboisement. Il est impératif de fournir des conseils aux opérateurs et aux autorités compétentes sur ces aspects. En outre, le système d'information (SI), un autre élément essentiel du RDUE, manque également de précision en termes de compatibilité avec les systèmes de gestion des données existants et de garanties concernant la propriété et la confidentialité des informations sensibles.

Présidente von der Leyen, afin de favoriser la prévisibilité et la mise en œuvre effective du RDUE, nous demandons à la Commission Européenne de prendre dûment en considération les questions prioritaires suivantes qui nécessitent une attention urgente et des solutions efficaces :

1. Clarification sur la façon dont le café importé et transformé avant le 30 décembre 2024 sera traité, en mettant l'accent sur la nécessité d'effectuer des contrôles sur le produit lorsqu'il est mis sur le marché de l'UE pour la première fois afin de faciliter la mise en œuvre du Règlement. Cela est dû au calendrier de production, d'achat, d'expédition et d'entrée dans l'UE pour le traitement, la distribution et la consommation.
2. Préoccupations concernant le café dans les entrepôts sous douanes : aucune déclaration de diligence raisonnable (DDR) n'est requise pour le café dédouané avant le 30 décembre 2024. Nous proposons d'accepter la preuve datée de l'expédition ou de la réception dans un entrepôt européen comme preuve valable de l'importation légale de café après l'entrée en vigueur du règlement, ce qui allège le fardeau des importateurs.
3. Système d'évaluation comparative non encore disponible pour classer les pays (risque élevé, standard, faible) en fonction du niveau de risque de production de produits de base zéro déforestation dans ce pays.

Alors que nous naviguons dans les complexités de la mise en œuvre du RDUE, nous souhaitons exprimer notre volonté de continuer à collaborer, encore plus étroitement, avec la Commission Européenne et toutes les parties prenantes du café pour engager une discussion productive et significative sur la façon de résoudre rapidement les problèmes susmentionnés, afin d'éviter des conséquences imprévues, en particulier pour les petits caféiculteurs qui peuvent être exclus des possibilités de gagner un revenu minimum vital et décent en accédant au marché européen, ainsi que pour l'industrie et les consommateurs européens.

Présidente von der Leyen, à l'OIC, nous sommes pleinement engagés dans les objectifs du RDUE et nous saluons vos réalisations avec le pacte vert pour l'Europe et votre vision de la durabilité environnementale. Nous espérons donc compter sur votre soutien et sur celui de toute la Commission pour prendre des mesures décisives sur ces questions urgentes et nous saisissons cette occasion pour vous renouveler les assurances de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vanúcia Nogueira'. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the top.

Vanúcia Nogueira
Directrice exécutive

Cc :

Virginijus Sinkevičius, Commissaire ENV

Valdis Dombrovskis, Commissaire au COMMERCE

Jutta Urpilainen, Commissaire INTPA